



ÉVALUATION

FINANCEMENT DE CONSEILS INDIVIDUELS DANS LE CADRE DU PACTE BIO 2017 - 2022

SYNTHESE – 2025

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Afin d'accompagner le déploiement du Pacte Bio 2023-2027, le Service Etudes, Prospective et Evaluations a réalisé une **évaluation ex-post** de la politique de soutien aux conseils individuels conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur des porteurs de projets et des exploitants AB pour la **période 2017-2022**.



OBJECTIFS

Les conseils financés en partie par la Région Nouvelle-Aquitaine et proposés par les Chambres d'agriculture, Bio Nouvelle-Aquitaine et d'autres structures associatives ou privées lucratives visent à :

- Aider les porteurs de projets ou les exploitations agricoles souhaitant s'installer ou se convertir en AB (**conseils pré-conversion**).
- Accompagner les exploitants déjà engagés en AB sur des problématiques techniques, économiques et commerciales (**conseils post-conversion**).



MISE EN OEUVRE

Les subventions régionales sont versées aux structures de conseils qui facturent directement les exploitations agricoles ou les porteurs de projets bénéficiant des conseils. Ces conseils peuvent être de différentes natures : technique, réglementaire, économique, commerciale, marketing, etc. Les Agences de l'eau peuvent compléter les subventions de la Région sur les zones à « enjeu eau ». **Entre 2018 et 2022, la Région a versé 3,2 millions d'euros de subventions aux structures pour la réalisation de 6 185 conseils individuels AB**, soit une moyenne annuelle de 636 151 euros pour 1 237 conseils. En 2023, les subventions versées aux structures ont chuté à 200 278 euros pour 600 conseils réalisés.

Tableau 1 : Répartition des subventions versées aux structures de conseil (période 2018 – 2023)

| Structures de conseils | Part des subventions |
|----------------------------------------------------------|----------------------|
| Chambre Régionale d'Agriculture de la Nouvelle-Aquitaine | 40,5% |
| Bio Nouvelle-Aquitaine | 35,1% |
| Biharko Lurraren Elkarte (BLE) | 5,4% |
| Agrobio 24 | 4,5% |
| Autres structures | 14,5% |
| Total | 100% |

Source : Service Agro-environnement Région Nouvelle-Aquitaine

Traitements : SEPE Région Nouvelle-Aquitaine

L'ÉVALUATION : LA MÉTHODE

L'évaluation repose sur **une approche mixte**, combinant :

- › Analyse quantitative des subventions et du nombre de conseils dispensés,
- › Enquête en ligne auprès des bénéficiaires (284 réponses),
- › Entretiens semi-directifs avec 26 acteurs clés du dispositif (conseillers, responsables de structures, agents de la Région, élu),
- › Exploitation de résultats d'une étude conduite par le SEPE sur la pérennité des exploitations AB de Nouvelle-Aquitaine.

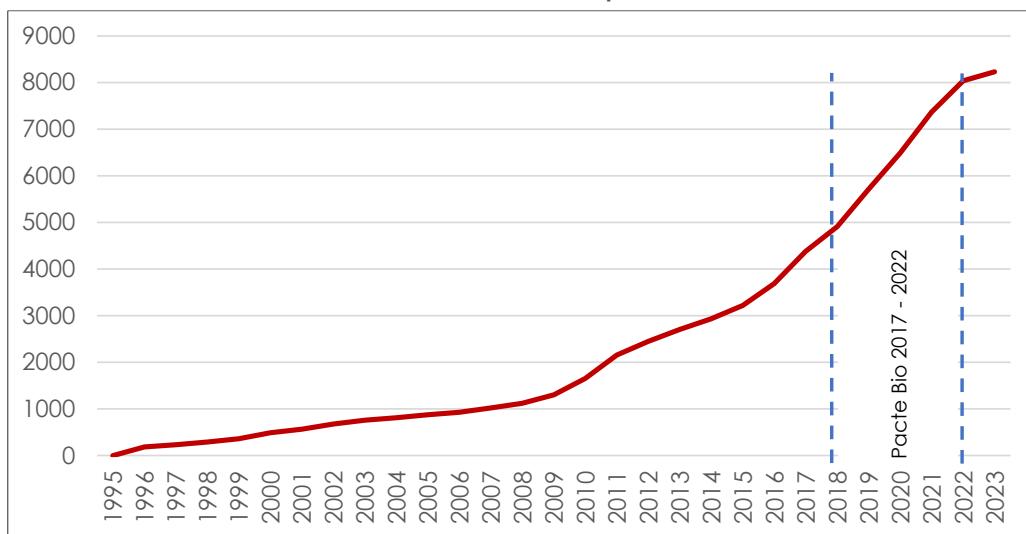
Parmi les personnes enquêtées, 6 travaillent au sein des Chambres d'agriculture, 3 de Bio Nouvelle-Aquitaine, 4 d'Agrobio Périgord, 2 d'Agrobio Landes, 2 du cabinet Delacroix – Aribaud Conseil, 2 de Biharko Lurraren Elkarte (BLE), 1 de la MAB16, 5 de la Région Nouvelle-Aquitaine (auxquels il faut ajouter 1 élu).

L'analyse s'est concentrée sur la période 2018-2023, en raison du manque de données consolidées pour 2017. L'année 2023 a été intégrée car elle marque la transition entre l'ancien et le nouveau Pacte Bio, et sert ainsi de base pour l'évaluation « chemin faisant ».

CROISSANCE PUIS CRISE DE L'AB EN NOUVELLE-AQUITAIN

Le nombre d'exploitations engagées en AB est en **croissance continue en Nouvelle-Aquitaine** depuis la création du label AB (Graphique 1). Entre 2015 et 2021, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'exploitations de Nouvelle-Aquitaine engagées en AB était de 15%. **Ce rythme de croissance a fortement ralenti à partir de 2021**, année qui marque le début de ce que plusieurs spécialistes du secteur qualifient de « **crise de l'AB** ». Ainsi, entre 2021 et 2023, il n'était plus que de 6% en rythme annuel.

Graphique 1. Nombre d'exploitations engagées en AB depuis plus d'un an en Nouvelle-Aquitaine



Source : ORAB et Agence Bio, Traitements : SEPE Région Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2021, la filière bio en Nouvelle-Aquitaine a connu un **recul marqué du nombre de nouvelles exploitations en conversion** (diminution annuelle de 25%). Cette période a également vu une **croissance annuelle de 31% des arrêts de certification**, en partie à cause de décertifications totales et d'arrêts pour d'autres raisons (retraite, arrêt d'activité, etc.). Les causes de ce fort ralentissement de la dynamique de l'AB sont à la fois **conjoncturelles** (baisse de la consommation de produits bio, crise de surproduction) et **structurelles** (concurrence de nouveaux labels, diminution et fin de certaines aides à l'AB). Nous en avons tenu compte dans le processus d'évaluation du dispositif.



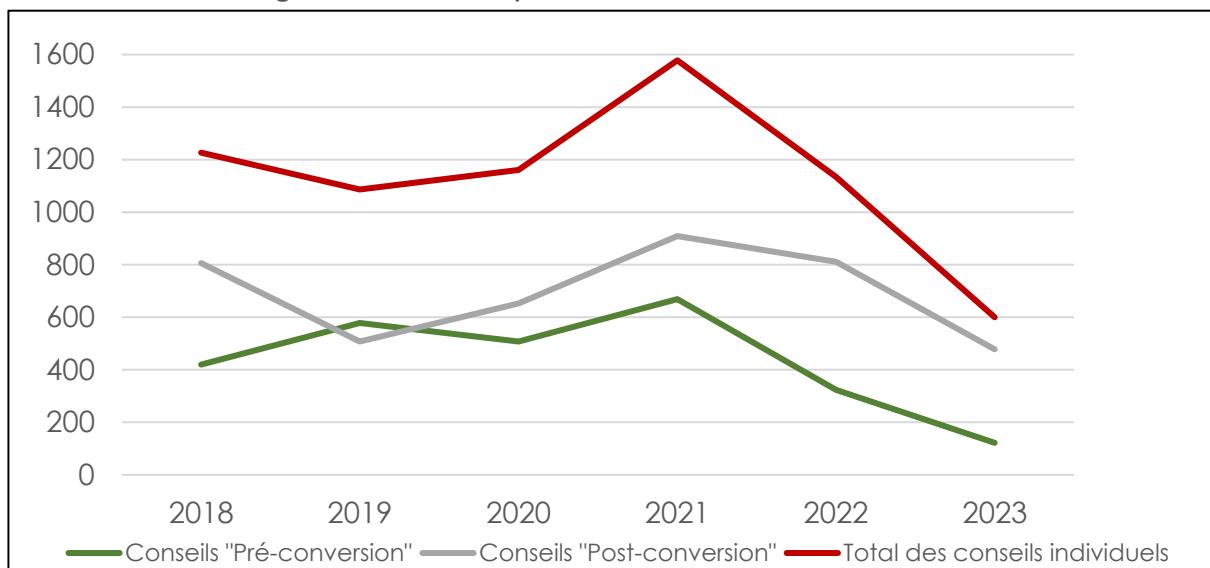
UNE BAISSE MARQUÉE DU NOMBRE DE CONSEILS INDIVIDUELS



L'évolution du nombre de conseils financés par la Région entre 2018 et 2023 met en évidence des variations significatives. De façon cohérente, les montants de subvention versés sont corrélés à ces variations malgré l'évolution des règles de financement au cours de la période évaluée (cf. Rapport d'évaluation).

- › **Pré-conversion** : Le nombre de conseils a fluctué entre 400 et 600 conseils par an de 2018 à 2020, atteignant **un pic en 2021 de 669 conseils**, puis subissant une baisse notable en 2022 et 2023 (122 conseils). **Entre 2021 et 2023, le nombre de conseils pré-conversion réalisés a diminué annuellement de 57%**. Dans le même temps, le recul annuel des nouvelles certifications AB était de 25% à l'échelle de la Région.
- › **Post-conversion** : Le nombre de conseils post-conversion a également varié, **avec un maximum de 909 en 2021** et une diminution en 2022 et 2023 (478 conseils). **Entre 2021 et 2023, le nombre de conseils réalisés a diminué annuellement de 27%**. Si la crise peut expliquer cette diminution par une contraction des marges de manœuvre financières des exploitations agricoles, elle ne peut en revanche s'expliquer par une baisse des besoins d'accompagnements des exploitations AB puisque le nombre d'exploitations engagées en AB depuis plus d'un an n'a cessé de croître. Entre 2021 et 2023, cette croissance était de 6% annuellement.

Graphique 2. Evolution du nombre de conseils individuels AB financés par la Région Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et 2023



Source : Service Agro-environnement Région Nouvelle-Aquitaine

Traitements : SEPE Région Nouvelle-Aquitaine

Les causes probables du déclin du nombre de conseils réalisés sont :

- › **La crise de l'AB** depuis 2021, marquée par une baisse des conversions et une augmentation des arrêts de certification.
- › **L'introduction d'un reste à charge** pour les bénéficiaires de 15% en 2023, réduisant l'accessibilité des conseils pour certains bénéficiaires (porteurs de projet, jeunes installés, exploitants en difficulté économique) et accroissant l'exigence de qualité.
- › **Un recours accru aux conseils collectifs** (+50% de subventions entre 2022 et 2023), financés par la Région et considérés comme une alternative plus économique aux conseils individuels (-74% de subventions entre 2022 et 2023).



DES CONSEILS QUI RÉPONDENT À DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT



80% des répondants à l'enquête, bénéficiaires de conseils pré-conversion, considèrent le conseil suffisant pour décider de leur engagement en AB



82% des répondants à l'enquête, bénéficiaires de conseils post-conversion, ont trouvé des solutions aux problèmes rencontrés grâce au conseil.

Les conseils sont personnalisés et adaptés aux besoins spécifiques des exploitants, ce qui permet de **répondre de manière précise aux problématiques rencontrées**. C'est davantage le cas pour les conseils post-conversion que pour les conseils pré-conversion qui suivent, eux, une trame plus normée par la Région. **Les conseillers prennent en compte les particularités de chaque exploitation et fournissent des recommandations adaptées.**

« *Si un conseil permet de sauver quelques hectolitres de production [de vin], il est largement rentabilisé* » (Extrait d'entretien).

« *Le conseil post-conversion a vraiment un impact sur la réussite des installations, surtout pour les nouveaux profils qui ne sont pas issus du monde agricole* » (Extrait d'entretien).

Malgré la diminution du nombre de conseils, les personnes enquêtées expriment **un besoin réel d'accompagnement des exploitants**, notamment sur :

- › La gestion économique et la rentabilité : plusieurs bénéficiaires jugent que la formation sur ces aspects est insuffisante.
- › Les stratégies commerciales et marketing : nécessaires pour faire face à la baisse de la consommation de produits bio.
- › L'adaptation aux changements climatiques.

Cependant, l'enquête auprès des bénéficiaires révèle également **un clivage** :

- › Une partie des bénéficiaires expriment **une satisfaction globale**.
- › D'autres dénoncent **un manque de suivi, des changements fréquents de conseillers, et une méconnaissance des réalités du terrain** par certains conseillers.

« *Un accompagnement dans le temps par des experts du bio (agronomes) serait très utile (témoignage de bénéficiaire de conseil)* ».

« *Je me sens très isolée dans ma pratique en général et en agriculture biologique en particulier. Pas de conseillers spécialisés « petits fruits » en Haute-Vienne (témoignage de bénéficiaire de conseil)* ».

Selon les acteurs des structures d'accompagnement, les conseils permettent d'améliorer la production et la gestion des exploitations, notamment en matière de prise en charge des maladies et des ravageurs, de fertilité du sol, et d'irrigation. Ils soulignent le **bon dimensionnement du conseil pré-conversion** qui permet de mesurer la faisabilité de la conversion AB, et considèrent que le **conseil post-conversion est particulièrement utile** i) pour les maraîchers et les viticulteurs, ii) au début de la vie de l'exploitation AB pour assurer sa stabilité et sa pérennisation, iii) pour les petites exploitations. Les conseillers soulignent l'**importance de la relation de confiance avec les agriculteurs**, qui se construit par des années de collaboration mais peut être mise en difficulté en cas de turnover élevé.



LA QUALITÉ DU CONSEIL IMPACTÉE PAR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONSEILLERS

La qualité des conseils repose sur la relation de confiance entre l'exploitant et le conseiller. Or, **plusieurs problématiques potentielles** issues des entretiens avec les acteurs du conseil sont susceptibles d'impacter cette continuité :

- › **Rémunérations** jugées insuffisantes par les conseillers.
- › **Forte charge de travail et pression administrative.**
- › **Turnover** important, réduisant la stabilité des équipes et la pertinence des conseils.

Les exploitants soulignent **l'importance d'un suivi régulier et d'un conseiller stable**. Certains regrettent que les changements fréquents d'interlocuteur nuisent à la qualité du service.

« Il y a beaucoup de turnovers dans les équipes. Les salaires sont ce qu'ils sont et les charges de travail sont ce qu'elles sont aussi. Les deux [salaires et charges de travail] ne sont pas directement corrélés on va dire... » (Extrait d'entretien).

« Les jeunes en premier poste trouvent des conditions salariales peu attractives » (Extrait d'entretien).

« Le management a été un facteur de départ pour plusieurs jeunes collègues, ce qui est dommageable pour nos équipes » (Extrait d'entretien).

UN MANQUE DE VISIBILITÉ DU DISPOSITIF

DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS HORS DES RADARS

Les structures de conseils ont tendance à solliciter des exploitants agricoles qu'elles connaissent déjà pour faire la promotion des conseils. Plusieurs acteurs ont mentionné le chiffre d'**environ 50% des exploitations AB qui n'entreraient pas dans les radars des différentes structures de conseil**. Moins insérés dans des collectifs professionnels, ces exploitants n'ont pour autant pas nécessairement moins besoin d'accompagnement. La mise en œuvre de **démarches de prospection directe par les structures – c'est-à-dire sur le terrain en porte à porte – sont très rares**, bien que des financements puissent être mobilisés à cet effet dans le cadre du volet « Transfert de connaissances » du Pacte Bio. Le plus souvent, les actions de communication réalisées pour promouvoir les conseils s'appuient sur des outils numériques et/ou sur des démarches collectives dont la diffusion bénéficie surtout aux exploitants déjà identifiés par les structures.

« Ceux qui sont vraiment dans la difficulté restent isolés [...] Il nous reste une grosse moitié où on a un trou dans la raquette » (Extrait d'entretien).

UNE FAIBLE RECONNAISSANCE DU RÔLE DE LA RÉGION PAR LES BÉNÉFICIAIRES

- › **46 % des bénéficiaires** de conseils pré-conversion et **25 % des bénéficiaires** de conseils post-conversion **ne savent pas que la Région finance ces conseils**.
- › Entre les aides de la PAC, les crédits d'impôt, les aides du PCAE, les aides à l'installation, les prestations réalisées par des coopératives et bien d'autres formes de soutien, **les exploitants agricoles ont des difficultés à identifier et surtout à se souvenir de qui finance quoi**.



LA PLACE DES CONSEILS ET LEUR ÉVOLUTION

UNE APPROCHE GLOBALE INTÉGRANT CONSEIL INDIVIDUEL ET CONSEIL COLLECTIF

Les structures de conseil abordent l'accompagnement des agriculteurs de manière globale, en **combinant conseils individuels, conseils collectifs, formations et mises en réseau**. Cette complémentarité permet aux exploitants de **mutualiser les connaissances et de bénéficier d'un accompagnement diversifié**.

Cependant, depuis 2023, **une logique de substitution** s'est installée, les conseils collectifs étant parfois privilégiés pour répondre à des **besoins d'accompagnement à moindre coût**. Cette évolution, dont la pérennité reste incertaine, soulève des questions d'organisation et de gestion pour les structures, notamment en raison du **cloisonnement des financements entre conseils individuels (budget régional) et collectifs (fonds FEADER)**.

« Cette année, j'ai fait moins d'individuels et plus de collectifs pour toucher un public plus large » (Extrait d'entretien).

« Les conseils collectifs permettent de diffuser des informations générales, mais on n'entre pas forcément dans le détail... ça on peut plus le faire en conseil individuel » (Extrait d'entretien).

« Les collectifs sont utiles, mais rien ne remplace l'analyse détaillée qu'on peut faire en individuel. Chaque exploitation est unique, et un conseil individuel est souvent le seul moyen d'apporter des solutions pertinentes » (Extrait d'entretien).

Le **manque de flexibilité budgétaire limite l'adaptabilité des structures** face aux variations de la demande.

« On serait plus à l'aise si on pouvait jouer avec les budgets entre conseils individuels et collectifs, pour mieux répondre aux besoins des agriculteurs » (Extrait d'entretien).

LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

En complément des conseils en présentiel, les outils numériques (WhatsApp, appels, mails) permettent aux conseillers de maintenir un lien régulier avec les exploitants, favorisant l'échange d'informations en dehors du cadre formel des dispositifs. **L'essor de ces outils, combiné aux avancées de l'intelligence artificielle, pourrait offrir de nouvelles perspectives pour améliorer l'accompagnement des agriculteurs AB.**

« Les groupes WhatsApp, comme celui sur les vergers diversifiés, permettent aux producteurs d'échanger sur leurs problématiques et de s'entraider. » (Extrait d'entretien)

« Ils vont avoir parfois simplement le réflexe d'appeler un conseiller pour demander conseil par rapport à un traitement. Généralement, ils appellent un conseiller qu'ils connaissent déjà plutôt bien donc c'est presque pour eux plus de la discussion informelle. » (Extrait d'entretien)



UN MANQUE D'HARMONISATION DES RÈGLES DE FINANCEMENT DES CONSEILS AUX EXPLOITANTS

Les entretiens menés ont mis en lumière **des disparités entre les dispositifs régionaux de conseil aux exploitants agricoles**. Alors que certains dispositifs, comme le contrat de transition agro-écologique ou les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau, permettent un accompagnement sans reste à charge pour les agriculteurs, les exploitants en agriculture biologique (AB) doivent assumer un reste à charge de 15% dans le cadre du Pacte Bio. **Cette différence de traitement interroge, d'autant plus dans un contexte de crise pour l'AB**, alors que ses services environnementaux sont reconnus comme supérieurs à ceux des exploitations conventionnelles (Fleury, 2011).

Par ailleurs, **la prise en charge intégrale des conseils pré-conversion pour les exploitants situés en zones à enjeu « eau » crée une inégalité territoriale**. Les porteurs de projets situés hors de ces zones doivent assumer un reste à charge, ce qui peut freiner leur engagement.

UN SUIVI ADMINISTRATIF PARFOIS CONTRAIGNANT

L'évolution des règles de financement des conseils individuels entre 2018 et 2022 a complexifié l'organisation, la communication et la planification des structures. Celles-ci expriment **un besoin de stabilité des dispositifs et des règles qui les encadrent**.

Les contraintes administratives, notamment liées à la gestion des subventions et des justificatifs, sont perçues comme lourdes et chronophages, limitant le temps consacré au conseil technique. Les conseillers doivent jongler entre les exigences de différents financeurs, et les tâches administratives empiètent parfois sur leur mission principale. **Toutefois, des améliorations ont été apportées par les services de la Région au cours de cette période.**

Certaines informations demandées lors du diagnostic pré-conversion, comme la localisation de la ferme ou la surface, sont jugées inutiles et sources de travail supplémentaire pour les conseillers.

À ces difficultés administratives s'ajoutent **des problématiques financières, notamment dues à la baisse de la demande de conseils**. Les structures doivent parfois rembourser la Région en cas de surestimation du nombre de conseils prévus, tandis qu'une demande supérieure aux prévisions ne peut être satisfaite qu'avec des ajustements limités et un accord préalable.

« Les règles de financement devraient être assouplies pour mieux s'adapter aux réalités du terrain » (Extrait d'entretien).

« Je me dis que ça serait peut-être mieux d'avoir un compte-rendu plus léger où il y ait plus de place pour la deuxième partie qui est plus centrée sur les conseils » (Extrait d'entretien).

UN CONTRÔLE SURDIMENSIONNÉ ?

Le dispositif actuel implique jusqu'à **six niveaux de contrôle pour chaque conseil réalisé** (contrôle de la structure, du CRF, de la paierie, etc.), ce qui interroge sur leur coût et leur efficacité. **Bien que le contrôle soit une nécessité, il est essentiel de mettre en balance son coût avec les bénéfices attendus** afin d'adapter son niveau aux enjeux réels.



ENJEUX FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS DU CONSEIL INDIVIDUEL EN AB

CONCURRENCE ET COOPÉRATION ENTRE STRUCTURES

Si les structures de conseil collaborent sur certaines actions collectives et territoriales, **la question du conseil individuel génère une compétition locale**. Chaque structure propose ses services aux agriculteurs, et bien que les tarifs soient similaires, la baisse des demandes en raison de la crise du secteur biologique accentue cette concurrence.

Cependant, **cette rivalité reste modérée et n'empêche pas une coopération** entre partenaires pour optimiser l'information et l'accompagnement des agriculteurs.

« Sur le conseil individuel, l'agriculteur peut travailler avec l'un ou avec l'autre. Sur cette action-là, on est concurrent sur le terrain » (Extrait d'entretien).

« On travaille avec plein de partenaires... l'idée, c'est de renseigner au maximum les agriculteurs pour qu'ils aient toutes les cartes en main. On travaille avec la chambre d'agriculture via le point accueil installation. On a monté une plaquette en commun avec la chambre d'agriculture, Terre de Liens, l'ADEAR, la LPO » (Extrait d'entretien).

DES FINANCEMENTS MULTIPLES ET COMPLEXES À GÉRER

Les structures de conseil doivent **jongler entre les exigences de plusieurs financeurs**, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine et les Agences de l'eau, dont les modalités de financement diffèrent: **les montants maximums sont calculés différemment et sur une base de dépenses différentes**. Cette hétérogénéité alourdit la gestion administrative et complique la valorisation des actions réalisées.

En parallèle, **malgré une stabilité globale des enveloppes budgétaires dédiées à l'agriculture biologique, les forfaits maximums ont été restreints**, limitant la possibilité d'un suivi régulier des exploitations.

« C'est compliqué de jongler entre les financements Région et ce que nous demande l'Agence de l'eau. . Il faudrait plus de communication entre la Région et l'Agence de l'eau pour simplifier les modalités de financement. On passe un temps affreux à épulcher toutes les demandes et les pièces justificatives (Extrait d'entretien).

« Les financements actuels orientent notre accompagnement vers des visites uniques, ce qui réduit nos possibilités de suivi régulier » (Extrait d'entretien).

UNE CONTRADICTION ENTRE AMBITIONS ET MOYENS

Alors que les pouvoirs publics encouragent le développement de l'agriculture biologique, les financements dédiés à son accompagnement sont jugés insuffisants ou en baisse par de nombreux acteurs interrogés. Bien que la Région Nouvelle-Aquitaine ait **augmenté son budget pour le Pacte Bio de 3% par an depuis 2018 et que 25% du budget de la direction de l'Agriculture soit destiné à l'AB**, certains acteurs pointent **un manque global de moyens (Union Européenne et Etat notamment)** face aux défis de l'AB et du changement climatique.

« Une exploitation qui a besoin de suivi technique bio n'a plus beaucoup de leviers de financement pour alléger la facture » (Extrait d'entretien).



OPTIMISATION DU DISPOSITIF ACTUEL

1 MODULER OU SUPPRIMER LE RESTE À CHARGE POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Introduire des subventions spécifiques, modulées ou progressives en fonction du profil et des ressources des exploitants et des porteurs de projet (situation économique, jeunes agriculteurs, nouveaux installés, exploitations nouvellement converties, filières spécifiques comme le maraîchage, etc.), **en allégeant ou supprimant le reste à charge pour ces profils prioritaires**, en particulier lorsque la conjoncture est mauvaise (logique d'intervention contracyclique).

2 SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET LE CONTRÔLE

Le dispositif s'avère couteux en temps administratif par rapport au temps effectif de prestation au bénéfice des exploitants agricoles. Il serait opportun de **diminuer le nombre de contrôles par dossier** (meilleur usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle) et de mesurer l'effectivité et la qualité du conseil plutôt que de contrôler les pièces administratives.

3 ENCOURAGER LA DIFFUSION D'INFORMATION SUR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES EXPLOITANTS

Stimuler la prospection directe par les conseillers et les structures afin d'intégrer dans le **processus d'accompagnement des exploitations actuellement hors des radars**. Passer par les coopératives, les vétérinaires, et toute autre organisation agricole ou para-agricole pour diffuser l'offre d'accompagnement financée par la Région. **Une autre possibilité serait que la Région communique directement** auprès des exploitants puisqu'elle dispose des adresses mails d'une large part d'exploitations AB de Nouvelle-Aquitaine via l'ORAB.

4 AUGMENTER LE SOUTIEN AU CONSEIL POST-CONVERSION

Rééquilibrer les aides pour accorder **plus de soutien aux exploitations certifiées AB via le conseil post-conversion** (allongement de la durée du conseil, autorisation d'accroître le nombre de conseils par exploitation en fonction des besoins), favorisant leur maintien face aux défis structurels (ex. concurrence, prix, aléas et changements climatiques, etc.). **Adapter le soutien au conseil post-conversion en fonction de la conjoncture économique** dans une logique « contra-cyclique ».

5 RAPPELER L'ADAPTATION POSSIBLE DES CONSEILS POST-CONVERSION À DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

Le cadre actuel de l'appel à projets offre **des marges de manœuvre aux structures pour offrir des conseils sur des thématiques ciblées comme le changement climatique ou la stratégie commerciale des exploitations**. Cependant, les entretiens ont révélé que de nombreux conseillers et structures n'ont pas la connaissance des possibilités d'adaptation au sein de ce cadre.



OPTIMISATION DU DISPOSITIF ACTUEL

6 RENFORCER LA QUALITÉ DES CONSEILS

Proposer une évaluation qualitative par les agriculteurs pour chaque conseil reçu. Cette démarche est en cours dans le cadre de l'évaluation **chemin faisant du dispositif sur la période 2023 – 2027**. Elle nécessitera d'être évaluée pour juger de son efficacité.

7 SIMPLIFIER ET CLARIFIER AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS ET DES EXPLOITANTS AB LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIÉES PAR LA RÉGION

Constat de difficultés d'identification du « qui fait quoi » et du « qui finance quoi » par les porteurs de projets et les exploitants AB. Une part élevée de bénéficiaires de conseils n'identifie pas clairement le terme de « conseil » et/ou considère qu'il ne correspond pas au service reçu.

REFORCEMENT DES RESSOURCES ET DES PARTENARIATS

8 STABILISER LES ÉQUIPES DE CONSEILLERS

Encourager l'amélioration des conditions de travail des conseillers pour limiter le turnover et favoriser le développement de relations de confiance nécessaires à la réalisation de conseils de qualité.

9 ELARGIR LES COMPÉTENCES DES CONSEILLERS

Promouvoir la diversité des profils de conseillers (compétences économiques, commerciales, sociales, etc.). Encourager la formation des conseillers en matière de gestion financière et comptable, ainsi que sur les nouvelles pratiques agricoles, pour mieux accompagner les exploitants. Favoriser la coopération plutôt que la compétition entre structures.

10 TENDRE À UNE HARMONISATION (EXTERNE) DES RÈGLES DE FINANCEMENT AVEC LES PARTENAIRES (AGENCES DE L'EAU)

Limiter le temps et le coût administratif des structures et rendre plus égalitaire le soutien aux exploitations agricoles en adoptant des méthodes de financement et de montage de dossiers cohérentes.



RENFORCEMENT DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LE DISPOSITIF ET LES AUTRES LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

11 TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES CONSEILS INDIVIDUELS ET LES CONSEILS COLLECTIFS

2023 a été marquée par une chute du nombre de conseils individuels et une croissance du nombre de conseils collectifs. **Ces deux formes de conseils sont complémentaires et ne répondent pas aux mêmes besoins et objectifs.** Pour autant l'absence actuelle d'un outil de suivi des conseils collectifs ne permet pas de comparer les avantages/limites des deux formes de conseils. Ainsi, afin de contribuer à situer le bon niveau d'équilibre entre conseils individuels et conseils collectifs, nous proposons la **mise en place d'un outil de suivi et d'une enquête systématique adressée aux bénéficiaires de conseils collectifs.**

12 HARMONISER LES RÈGLES DE FINANCEMENT INTERNE À LA RÉGION

Faire en sorte que les exploitants AB bénéficient de **conditions de soutien/financement, notamment sur le paiement d'un reste à charge, au moins égales aux exploitants conventionnels** (contrat de transition agroécologique, dispositif Re-sources...).

13 INTRODUIRE PLUS DE SOUPLESSE ET DE FONGIBILITÉ ENTRE LES DISPOSITIFS DU PACTE BIO FINANCIÉS PAR LA RÉGION ET LE FEADER

Les règles de financement de la Région et du FEADER diffèrent et ne permettent actuellement pas de fongibilité entre les budgets dédiés aux conseils individuels et ceux dédiés aux conseils collectifs par exemple. Or, en fonction de la conjoncture et des besoins d'accompagnement des bénéficiaires, l'un ou l'autre des leviers pourrait être davantage mobilisé. Une **réflexion sur les outils et les choix qui permettraient cette fongibilité** mérite d'être conduite.

INNOVATION DANS LES MODES D'INTERVENTION PUBLIQUE

14 RÉFLÉCHIR À D'AUTRES CADRES ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS QUI FACILITENT LA SOUPLESSE ET LA STABILITÉ DES STRUCTURES DE CONSEIL ET FAVORISE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES EXPLOITATIONS AB

Est-ce qu'il serait utile et pertinent, par exemple, que le soutien aux conseils s'inscrive dans un autre cadre juridique que l'appel à projet comme le contrat d'objectif et de moyen pluriannuel, afin d'**offrir davantage de flexibilité et de stabilité aux structures pour proposer un accompagnement global aux porteurs de projets et aux exploitants AB ?**